

Report de l'affaire 7 de l'ordre du jour du Conseil :

Modification de la composition
des commissions communautaires

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 27 septembre, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence, *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 21 septembre 2017.

Présents : 28		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

Excusés représentés : 6

Vice-Présidents :

M. Jacques BANGOU (1^{er} Vice-Président)
Procuration à Mme Suzelle SEVILLE

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à M. Eric JALTON

Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Josiane GATIBELZA
Procuration à M. Jean-Charles SAGET

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

M. José GUIOLET
Procuration à Mme Juliana FENGAROL

M. Jocelyn LEREMON
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS

Excusés non représentés : 8

Vice-Président :

M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
Mme Lyliane PIQUION
M. Michel RINÇON
M. Max CELIGNY

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE
M. Georges BERGINA
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

Absents : 8

Vice-Présidents :

MM. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy CIRANY
M. Audry CORNANO
M. Harry DURIMEL
M. Maurice LORQUIN
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN

COURRIER ARRIVÉ LE

09 OCT. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-22, L5211-1 et L5211-40-1;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts dudit EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.12.12/367 du Conseil Communautaire du 21 décembre 2016 portant création d'une Commission « *Déchets* » au sein de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.03.02/395 du Conseil Communautaire du 29 mars 2017 portant modification de la composition de certaines commissions communautaires;
- VU la délibération n°2017.09.05/448 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant installation de Monsieur William SURDIN en qualité de Conseiller Communautaire après démission de Monsieur Olivier SERVA de sa fonction de Conseiller Communautaire;
- VU la délibération n°2017.09.05/449 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification du tableau du Conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence suite à l'installation de Monsieur William SURDIN en qualité de Conseiller Communautaire;

Considérant le rapport du Président;

Suite à son élection le 17 juin 2017, en qualité de Député de la 1^{ère} circonscription de la Guadeloupe, Monsieur Olivier SERVA a présenté sa démission de la fonction de conseiller communautaire, par lettre datée du 3 juillet dernier, en application des dispositions de l'article LO141 du Code électoral.

Sa démission nécessite son remplacement au sein des commissions communautaires suivantes :

- la Commission d'Appel d'Offres ;
- la Commission de délégation de service public;
- la Commission Finances ;
- la Commission Transport ;
- la Commission Transferts de compétences.

Considérant la nécessité d'une consultation des villes membres en vue de modifier la composition de commissions communautaires;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- De reporter l'affaire 7 de l'ordre du jour du Conseil communautaire : Modification de la composition des commissions communautaires.

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général, Madame le Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme



Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017

Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 09 OCT. 2017



1234567890

123